



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170905_11</p> <p>OBJET : Opération "Aménagement de la rue Maury" Approbation de la convention de travaux sur fonds privés Secteur centre-ville</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">12 SEP. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 29 Procuration : 4 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.</p> <p>Représentés VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire L'Elu Délégué CHRISTIAN LANDRY</p>  	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-11

OBJET :

**Opération
 "Aménagement de la
 rue Maury"
 Approbation de la
 convention de travaux
 sur fonds privés
 Secteur centre-ville**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Maury, actuellement réalisés par l'Entreprise Municipale, il convient de raccorder convenablement des accès existants situés en propriété privée à la nouvelle chaussée dont le profil a été redéfini.

En effet, l'enfouissement des réseaux, la création de trottoirs et la mise en accessibilité de la voirie ont imposé de caler une nouvelle altitude de la voie projetée par rapport à celle de la voie existante. De ce fait, deux accès privés nécessitent des travaux d'adaptabilité afin que les parcelles concernées puissent être convenablement accessibles.

Il s'agit des parcelles suivantes :

SECTION	NUMÉRO	PROPRIÉTAIRE	ADRESSE DU TERRAIN
BV	0279	Madame ISSABHAY RASSHIDA	N°16, rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)
BV	0025	Monsieur VALLY FAROUCK	N°41 rue Maury 97480 SAINT-JOSEPH (centre-ville)

Pour l'essentiel, il s'agit de réaliser des travaux dont la consistance est définie comme suit :

- démolition d'accès existant (voie bétonnée) ;
- reprise du fond de forme de l'accès en GNT ;
- réalisation d'une nouvelle voie bétonnée (option enrobé type BBSG 0/10) ;
- dépose et pose de portails existants, remise à la cote de regard ...

Ces travaux restent exclusivement à la charge de la collectivité. Le montant des travaux est estimé à 9 140 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les conventions de travaux sur fonds privés à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles cadastrées BV 0279 et BV 0025
- d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Reçu en préfecture le 12/09/2017
Affiché le 12/09/2017
ID : 974-219740123-20170905-DCM20170905_11-DE

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°11,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 4

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. APPROUVE les conventions de travaux sur fonds privés à intervenir entre la Commune et les propriétaires des parcelles cadastrées BV 0279 et BV 0025.

Article 2. AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
L'Élu Délégué
Christian L...
